

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION**

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT la demande de FPTP, 236 Chemin de Carel 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE pour ORANGE,

Arrête

Article 1^{er} : En raison de travaux de réparation de conduite pour le compte d'ORANGE, un alternat de circulation sera installé manuellement, D 271 avenue Maginot , du 04 juillet 2022 au 22 juillet 2022.

Article 2 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire).

Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise FPTP, représenté par Mr POTIER Maxime, chargée de la pose, du maintien ou du retrait de la signalisation spécifique au chantier, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 4 juillet 2022.

Le Maire,
Renée JEANNERET

